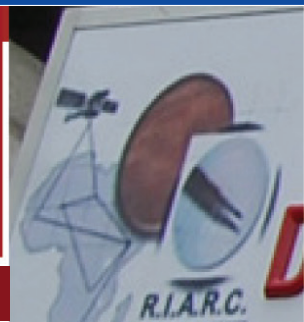


La Lettre du Riarc

Bulletin d'information du réseau des instances africaines de régulation de la communication n°017 de Juillet à Septembre 2022



10ème CIRCAF MAROC 2022

Page 4



LE TANDEM AKHARCHACH - BOURGOÏN POUR CONDUIRE LA DESTINÉE DU RIARC PENDANT LE BIENNUM 2023-2024

HACA / MAROC

Madame Latifa AKHARCHACH EN MISSION



LA PRÉSIDENTE DE LA HACA MAROC EN BULGARIE POUR DÉBATTRE DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES QUESTIONS DU TERRORISME, DU SÉPARATISME, DE LA MIGRATION ET DES CONFLITS.

CSC / BURKINA FASO

PUBLICITÉ SUR LES PRODUITS DE LA PHARMACOPÉE TRADITIONNELLE

Page 22



LE CSC ET LES ACTEURS REGARDENT DESORMAIS DANS LA MÊME DIRECTION

PORTRAIT

HAMA/TCHAD

PORTRAIT DE M. ABDERAMANE BARKA ABDOLAYE DONINGAR

NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA HAMA TCHAD



Page 36

SOMMAIRE

EDITO

LA DATE FATIDIQUE S'APPROCHE TOUS, RENDONS NOUS A MARRAKECH POUR LA TENUE DE LA 10ÈME CIRCAF EN SEPTEMBRE PROCHAIN AU ROYAUME DU MAROC

Page 3

ZOOM

HAAC/BENIN : 10ÈME CIRCAF MAROC 2022: le tandem akharbach – Bourgoin pour conduire la destinée du RIARC pendant le biennium 2023-2024

Page 4

HAAC/BENIN : 10ÈME CONFERENCE DES PRESIDENTS DU RIARC, MAROC 2022 : Présidence en exercice et secretariat executif se concertent à Cotonou.

Page 6

• 10ÈME CIRCAF MAROC 2022: Organisation et programme.

Page 7

• LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DES INSTANCES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION D'AFRIQUE (CIRCAF) : prérogatives et sujets abordés.

Page 8

• POINT DES CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LES INSTANCES MEMBRES DU RIARC PENDANT LE MANDAT 2019 – 2022: Neuf instances ont changé de tête.

Page 10

• MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC: point du paiement des cotisations des instances membres au 3è trimestre.

Page 11

• ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF

Page 12

VIE DES INSTANCES

HAAC/BENIN : LE PRÉSIDENT MORETTI A REÇU LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET L'ASSOCIATION DES AGENCES DE COMMUNICATION DU BÉNIN.

Page 13

HAAC/TOGO : LA HAAC A TENU SA PREMIÈRE SESSION DE L'ANNÉE 2022.

Page 14

HAC/GUINEE : REGULATION DES MEDIAS EN GUINEE : le chef du gouvernement rend visite à la Hac.

Page 15

HACA/MAROC : LA HACA DU MAROC SIGNE UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION DU CAP VERT.

Page 17

REGULATION EN QUESTION

CNC/CAMEROUN : LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION DU CAMEROUN AU CŒUR D'UNE VASTE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION DES MÉDIAS.

Page 18

HACA/MAROC : LA HACA MAROC PRÉSENTE HMS+ LA NOUVELLE VERSION DE SA SOLUTION LOGICIELLE DE MONITORING DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS LORS D'UN ATELIER PANAFRICAIN.

Page 21

CSC /BURKINA FASO : PUBLICITE SUR LES PRODUITS DE LA PHARMACOPÉE TRADITIONNELLE : le csc et les acteurs regardent désormais dans la même direction

Page 22

HAC/GUINEE : CONCERTATION HAC GUINEE - PATRONS DE PRESSE : subvention annuelle des medias et problematique des dérapages au centre d'une rencontre.

Page 24

HCC/ CENTRAFRIQUE : LE PRESIDENT DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE CENTRAFRIQUE EN MISSION DE SENSIBILISATION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION.

Page 26

• MISSION DE SENSIBILISATION DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DES PROVINCES SUR L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DES ELECTIONS LOCALES.

Page 27

Poème : DEGAGÉ ENFFIN

Page 29

FOCUS

HACA/MAROC : LA PRÉSIDENTE DE LA HACA MAROC APPELLE À CONTRECARRER LA POLARISATION DES OPINIONS PUBLIQUES SUR DES QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉOSTRATÉGIQUE COMMUN AU PREMIER FORUM HISPANO-ARABE DES MÉDIAS RÉUNIS À MADRID LES 17 ET 18 MAI 2022.

Page 30

• LA PRESIDENTE DE LA HACA MAROC EN BULGARIE POUR DEBATTRE DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES QUESTIONS DU TERRORISME, DU SÉPARATISME, DE LA MIGRATION ET DES CONFLITS.

Page 31

HAMA /TCHAD : PUBLICITE DANS LES MEDIAS : DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF SOUVERAIN : la hama attire l'attention des medias pour une couverture professionnelle.

Page 32

HCC/CENTRAFRIQUE : VERS DES ELECTIONS LOCALES AVEC L'ADHESION ET L'IMPLICATION DES FEMMES

Page 33

CSC / NIGER : RENCONTRE DES EXPERTS JURISTES DES INSTANCES DE RÉGULATION DES MÉDIAS

Page 34

HAMA/TCHAD: ABDERAMANE BARKA ABDOULAYE DONINGAR FORMATEUR DE PRESSE PAR VOCATION, HOMME DE MEDIA PAR CONVICTION

Page 36



RIARC

PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Independent Communications Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola** : Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina Faso** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Burundi** : Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cameroun** : Conseil National de la Communication (CNC)
- **Cap Vert** : Autoridade Reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la Communication (HCC)
- **Côte d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Ghana** : National Media Commission (NMC)
- **Guinée** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Guinée Bissau** : Conselho Nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kénya** : Communications Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho** : Lesotho Communications Authority (LCA)
- **Mali** : Haute Autorité de la Communication (HAC)
- **Maroc** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute Autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique** : Conselho Superior da Comunicação Social (CSCS)
- **Namibie** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigeria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **République du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho Superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuelle (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

LA DATE FATIDIQUE APPROCHE: TOUS, RENDONS-NOUS A MAR- RAKECH POUR LA 10ème CIRCAF



La crise du COVID-19 ayant été jugulée dans la plupart des pays du monde, le RIARC renoue avec ses rencontres statutaires, je veux dire la 10ème CIRCAF, dans le courant du mois septembre 2022 au Maroc, grâce à la levée progressive des mesures restrictives prises partout pour se protéger de la pandémie.

Pendant deux années consécutives, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) n'a pas pu tenir de rencontres ou même mettre en œuvre son plan d'actions. Les missions d'échanges d'expériences ont été interdites dans certains pays ou rendues impossibles par le fléau qui ravageait l'humanité et ruinait tous ses programmes et projets.

En 2021, aucune activité (colloque, conférence, séminaire, rencontre du comité d'orientation), au niveau continental, n'a pu être réalisée. Malgré la volonté du Président en exercice de notre réseau de tenir au moins une rencontre afin de relancer les travaux, ses efforts ont été vains. Cependant, malgré tout, même dans l'œil du cyclone, nous, Régulateurs, soucieux du bien-être de nos populations, n'avons pas manqué de faire le nécessaire pour amener les professionnels des médias de nos pays respectifs à faire proprement leur métier face à la pandémie : respecter les principes en matière de traitement médiatique du coronavirus et contribuer à la mobilisation nationale.

Aujourd'hui, avec la levée des verrous de voyage pour le grand bonheur de nous tous, nous pourrions renouer avec nos vieilles habitudes fraternelles, renforcer nos capacités et nos connaissances en matière de régulation à travers les conférences, séminaires et autres colloques inscrits dans notre plan

d'actions et dans nos plans de travail annuel respectifs. Ainsi, nos délégations pourront se déplacer d'un pays à l'autre dans la perspective d'améliorer nos textes de régulation et d'élever les niveaux de nos décisions. L'année 2022 verra donc le début de la relance de nos grandes rencontres statutaires.

Le mardi 15 février 2022, les Présidents des instances de régulation des médias membres du Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) se sont réunis à Yaoundé, au siège du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun au titre de la deuxième réunion du Comité d'Orientation après celle de Cotonou, pour le mandat 2019-2022.

En Septembre 2022, la HACA du Maroc prendra les rênes du réseau pour poursuivre l'œuvre de développement et militer pour davantage de modernisation, surtout en ces moments où fleurissent les médias en ligne et où certains de nos Etats expérimentent l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre.

Fort de ces notes d'espoirs et confiant en notre volonté commune de travailler pour la paix et la concorde dans nos pays et en Afrique en général, je nous souhaite plein succès pour les assises de la dixième CIRCAF.

Vive les instances de régulation ;
Vive le RIARC pour la paix en Afrique ;
Je vous remercie.

Remi Prosper MORETTI

Cotonou - République du Bénin
cordinationseriarc@yahoo.fr
Tél. : +229 21312109/21312659

Directeur de Publication

Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU
Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Rémi Prosper MORETTI,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON,
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU,
Assistant de la Coordonnatrice
du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Odile HOUNSA DEHOUMON

Mme Bilkiss LAFIA-KODA

Mme Monique AGONGLO

Mme Edwige ASSOGBA

M. Anatole TOLOHIN

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

M. Mikaila TOKO

Infographie et mise en ligne Mme

Monique AGONGLO,
Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne

M. Adil BOURBATE,

Hebergement et entretien du site

HACA Maroc



**LE TANDEM AKHARBACH - BOURGAIN POUR CONDUIRE
LA DESTINEE DU RIARC PENDANT LE BIENNIUM 2023-2024**



HAAC/BENIN

10ÈME CIRCAF MAROC 2022

LE TANDEM AKHARBACH – BOURGOIN POUR CONDUIRE LA DESTINÉE DU RIARC PENDANT LE BIENNUM 2023-2024

La dixième 10ème édition de la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) a connu son épilogue le vendredi 23 septembre 2022 à Marrakech avec l'accession de la HACA Maroc à la Présidence du RIARC. Ce fut des moments de retrouvailles joyeux, d'échanges d'expériences et de semence de l'espérance de voir le Réseau des régulateurs africains repartir sur de nouvelles bases.



Mme Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc procédant à l'ouverture des travaux du séminaire thématique de la 10ème CIRCAF

Venus de dix-sept Institutions nationales de régulation des médias des pays membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), les participants à la dixième Conférence des Présidents ont, du 21 au 23 septembre 2022, croisé leurs regards et échangé leurs idées sur les mutations auxquelles l'audiovisuel africain est confronté, ses lignes d'évolution et les nouveaux enjeux auxquels il doit faire face. Deux grandes activités ont marqué cette rencontre statutaire du réseau: le séminaire thématique suivi du huis clos des

Présidents et chefs de délégations. Le séminaire thématique a duré deux jours et s'est déroulé en trois sessions, respectivement intitulées: **l'audiovisuel africain à la recherche d'un nouveau modèle économique; les mutations des pratiques professionnelles dans les médias audiovisuels et les stratégies numériques pour l'audiovisuel africain.**

Après les présentations liminaires de communicateurs avertis sollicités spécialement pour l'occasion, les débats ont été très riches en idées novatrices. Les participants ont

surtout partagé les expériences de leurs différents pays sur chaque aspect de la thématique. Ils ont entre autres abordé les effets de la disruption dans la chaîne de valeur de l'audiovisuel, les stratégies de production et les types de financements pour l'audiovisuel africain dans la nouvelle économie des médias. Ils n'ont pas occulté les opportunités et risques induits par le nouveau contexte concurrentiel de l'offre de contenus médias (médias classiques, réseaux sociaux et plateformes numériques), la redéfinition des normes journalistiques et le respect de la liberté d'expression, ainsi que les



A gauche, Mme Latifa AKHARBACH, la nouvelle Présidente du RIARC et M. Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU

nouveaux enjeux éthiques et le rôle du régulateur.

Ensemble, les participants ont aussi réfléchi sur les réponses à donner à la révolution des usages en termes de formats de production et d'organisation des métiers et aussi sur les types de partenariats africains à mettre en place pour favoriser et accompagner la transformation numérique de l'audiovisuel.

Le troisième jour a exclusivement été consacré à la Conférence des Présidents et chefs des délégations participantes. C'était le vendredi 23 septembre 2022. Placée sous la direction de Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun et Président du RIARC, la rencontre a connu trois moments forts :

- les présentations des rapports du Président sortant et du Secrétariat Exécutif ;
- l'examen de la demande d'adhésion de la Sierra Leone suivi de l'élection du nouveau Vice-président



Les nouveaux membres du Comité d'Orientation du RIARC. À gauche Me René BOURGOIN, Vice-président, à droite, M. Rémi Prosper MORETTI, Secrétaire Exécutif. Les deux encadrent la nouvelle Présidente du RIARC, Mme Latifa AKHARBACH.

et,

- la passation de charges de la présidence entre le CNC Cameroun et la HACA Maroc.

Ainsi, **Mme Latifa AKHARBACH**, Présidente de la Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Royaume du Maroc est désormais la Présidente en exercice du RIARC pour le biennium 2023-2024. Elle sera assistée dans l'accomplissement de ses fonctions par Maître René BOURGOIN, Président de la Haute

autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et Vice-président du RIARC.

Il faut signaler que grâce au dynamisme du binôme AKHARBACH - BOURGOIN, la feuille de route 2023-2024 sera bientôt adoptée et mise à la disposition de toutes les instances membres pour les différentes contributions.

Odile HOUNSA DEHOUMON

10^{ème} CONFERENCE DES PRESIDENTS DU RIARC, MAROC 2022

PRESIDENCE EN EXERCICE ET SECRETARIAT EXECUTIF SE CONCERTENT A COTONOU

En prélude à la tenue de la 10^{ème} Conférence des Présidents membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) prévue du 21 au 23 septembre 2022 à Marrakech au Maroc, le Président en exercice, Joseph CHEBONKENGK a conduit une délégation à Cotonou pour un échange bilatéral. Objectif : se concerter en vue d'ajuster certaines informations et finaliser les documents à présenter.

Conduite par le Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun et Président du RIARC, la délégation est composée du Vice-président M. **René Janvier MVOTO**, du Secrétaire Général du CNC Cameroun, **M. Jean Tobie HOND** et du Directeur du Cabinet du Président, **M. Betek Elias BEYANG**. Elle a séjourné à Cotonou du 19 au 22 juillet 2022.

Selon le Président du RIARC, cette mission a été initiée en remplacement de la troisième réunion du Comité d'Orientation annoncée à la fin de la rencontre de Yaoundé, pour se



Photo de famille de la délégation camerounaise avec les membres de la HAAC et du Secrétariat Exécutif du RIARC

celle-ci n'a pu se tenir à cause des contraintes d'agendas des Présidents

membres du Comité d'Orientation.

En se rendant à Cotonou, M. CHEBONKENGK a souhaité une confrontation des informations au sujet des projets de rapports d'activités respectifs de la Présidence en exercice et du Secrétariat Exécutif, deux organes du

réseau qui ont presque tous participé aux mêmes activités. Lesdits rapports doivent être présentés à la 10^{ème} Conférence des Présidents des instances membres du RIARC le 23 septembre 2022 à Marrakech au Maroc.

Pendant son séjour, la délégation camerounaise a eu une séance de travail avec le Secrétaire Exécutif du RIARC, le personnel de la coordination des Conseillers et des cadres de l'administration de la HAAC. Les cadres de la délégation et la coordination du Secrétariat Exécutif se sont ensuite retrouvés pour échanger les informations sur leurs différents rapports.

Il faut indiquer que ce déplacement se justifie par le fait que l'actuel Président du CNC Cameroun a succédé à M. Peter ESSOKA qui a présidé aux destinées du réseau de décembre 2018 à juin 2021. Pour des raisons de fin de mandat à la tête du CNC, son successeur, M. CHEBONKENGK, a pris le relais en juin 2021 pour conduire le navire jusqu'à destination.



tenir à Cotonou en vue d'évaluer la mise en œuvre des décisions prises, dont certaines sont relatives à la mobilisation des instances pour une grande participation à la 10^{ème} CIRCAF d'une part, et de la préparation active de cette rencontre d'autre part. Malheureusement,

HAAC/BENIN

HACA / MAROC

DIXIEME CIRCAF MAROC 2022 – ORGANISATION ET PROGRAMME

Une rencontre panafricaine, qui se tient tous les deux ans, a connu une longue interruption due à la COVID-19. Mais le ciel aidant, nous voici en plein préparatifs d'une nouvelle rencontre, après celle de Yaoundé au Cameroun en décembre 2018. La Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) se tiendra bientôt à Marrakech au Maroc du mercredi 21 septembre 2022 au vendredi 23 septembre 2022, sous le Thème "L'audiovisuel africain en mutation : lignes d'évolution et nouveaux enjeux".

En prélude à la 10ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, a adressé une demande de candidature à la Vice-présidence du RIARC. La Commission des Médias Indépendants (IMC) de la Sierra Leone, quant à elle, a fait parvenir au Secrétariat Exécutif (SE) du RIARC une lettre de demande d'adhésion au RIARC.

Monsieur Joseph Chebongkeng KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun et président en exercice du RIARC, et Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de la HACA du Maroc et Vice-présidente du RIARC, ont respectivement envoyé à toutes les instances membres du RIARC une lettre d'invitation à la 10ème CIRCAF. De son côté, le Président en exercice du RIARC a effectué une visite de concertation bilatérale au siège du RIARC à Cotonou, pour la préparation de la prochaine CIRCAF qui se tiendra bientôt au Maroc.

Les grandes lignes de cette rencontre se déclinent comme suit :

Le mercredi 21 septembre 2022, il y aura accueil et inscription des participants suivi des interventions



Latifa Akharch, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc

de Mme Latifa Akharch, Présidente de la HACA du Maroc et Vice-présidente du RIARC, celle de Monsieur Joseph Chebongkeng Kalabubsu, Président du CNC du Cameroun, et de Monsieur Rémi Moretti, Président dfe la HAAC du Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC.

Le jeudi 22 septembre 2022, il y aura trois sessions : la première : l'audiovisuel africain à la recherche d'un nouveau modèle économique la deuxième : les mutations des

pratiques professionnelles dans les médias audiovisuels et la troisième : quelles stratégies numériques pour l'audiovisuel africain ?

Le vendredi 23 septembre 2022 se tiendra le huis clos des présidents.

HAAC/BENIN

LA CONFERENCE DES PRESIDENTS DES INSTANCES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION D'AFRIQUE (CIRCAF)

PRÉROGATIVES ET SUJETS ABORDÉS

Les années 90 ont été marquées par l'avènement des régimes démocratiques en Afrique avec pour corollaire la démonopolisation de l'espace audiovisuel.

Ce changement idéologique a entraîné la liberté d'expression au sein de toutes les couches de la société, ce qui a permis la prolifération des médias de tous genres. Ainsi, pour contribuer à l'enracinement de la démocratie, des institutions de régulation des médias ont été créées dans la plupart des pays africains.

A cet effet, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a vu le jour en juin 1998 à Libreville au Gabon suite à la volonté commune de ces institutions de régulation de garantir la liberté de la communication audiovisuelle et de renforcer le pluralisme médiatique sur le continent africain. A sa naissance, les pères fondateurs se sont donnés entre autres, les objectifs ci-après :

- renforcer la coopération en matière de régulation de la communication par l'harmonisation des instruments institutionnels et juridiques du continent dans le respect de la diversité des expériences et des législations ;
- œuvrer dans la paix, la solidarité et la concorde au développement du pluralisme de la presse et des opinions dans les démocraties africaines en devenir ;
- élever la qualité de la formation des professionnels de la communication et améliorer les contenus des médias africains.

Ainsi, le RIARC est un cadre formel d'établissement, de développement et d'approfondissement des relations de concertation et d'échanges entre les instances membres.

Pour son fonctionnement, le RIARC est doté de plusieurs organes que sont :

1- La Conférence des Présidents.



Le Présidium de la 8ème CIRCAF tenue à Cotonou les 06, 07 et 08 décembre 2016

de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), est l'organe suprême du RIARC. Elle jouit de la plénitude des droits permettant la réalisation des objectifs du réseau. Elle est composée des Présidents de toutes les instances membres et se réunit tous les deux ans en session ordinaire sur convocation du Président en exercice et dans le pays désigné par la session précédente.

La Conférence des Présidents a pour prérogatives à chaque session de :

- discuter de l'ensemble des questions relatives à ses objectifs et à ses moyens. Ces questions sont proposées par le Président

2- La Présidence en exercice.

3- Le Secrétariat Exécutif.

4- Le Comité d'Orientation.

5- La coordination.

6- Les Points Focaux.

La Conférence des Présidents

La Conférence des Présidents, encore appelée Conférence des Instances

en exercice en accord avec le Secrétaire Exécutif ;

- arrêter le programme biennal d'activités du Réseau ;
- examiner le rapport moral du Président et le rapport financier du Secrétaire Exécutif ;
- fixer le montant des cotisations et autres contributions des Instances membres ;
- adopter un état prévisionnel biennal des recettes et des dépenses ; décider de l'adhésion ou non de nouveaux membres et prendre acte des retraits du RIARC.

Par ailleurs, un colloque thématique est souvent organisé en marge de la





Photo de famille des participants à la 9ème CIRCAF tenue en décembre 2018 à Yaoundé au Cameroun

Conférence des Présidents, réunie en session ordinaire avec l'accord du Président en exercice.

La Présidence en exercice

Le Président du RIARC est élu à la session ordinaire de la Conférence des Présidents. Il s'agit en réalité, du Vice-président choisi deux ans plus tôt.

- Le Président en exercice administre les affaires du RIARC conformément aux décisions et recommandations de la Conférence des Présidents. Il préside les sessions de la Conférence des Présidents ; il incarne la personne morale du réseau, le représente auprès des tiers et dans la vie civile.
- Le Président du RIARC

ordonne les dépenses et veille au recouvrement régulier des recettes. Il garantit le fonctionnement du Secrétariat Exécutif en relation avec le Président de l'instance du pays siège. Il est assisté dans ses attributions par un Vice-président.

- Au nombre des sujets abordés lors de la Conférence des Présidents il y a entre autres :
- le point sur la cotisation des instances membres ;
- l'examen des nouvelles demandes d'adhésion ;
- la désignation de la prochaine Vice-Présidence ;
- la passation de charge entre le Président entrant et le Président sortant ;
- la discussion des grandes lignes

de la feuille de route pour le biennium.

Depuis sa création il y a une vingtaine d'années, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), à travers la Conférence des Présidents, s'impose aujourd'hui en tant qu'organisation panafricaine de coopération capable de fédérer les instances de régulation des médias du continent. Cependant, beaucoup de défis restent à relever avec l'avènement de la Télévision Numérique Terrestre et le foisonnement des médias en ligne. Il urge que l'instance africaine de régulation des médias milite pour une harmonisation du cadre juridique des différentes instances.

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

HAAC/BENIN

POINT DES CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LES INSTANCES MEMBRES DU RIARC PENDANT LE MANDAT 2019 – 2022.

NEUF INSTANCES ONT CHANGÉ DE TÊTE.

Durant le mandat 2019 – 2022, les instances ci-après ont changé de Président. Il s'agit de :

La HAAC du Bénin, la HACA de la Côte d'Ivoire, la NBC de la République Fédérale du Nigéria, la HAPA de la Mauritanie, la HAC de la Guinée Conakry, le CSCS du Mozambique, le CNC du Cameroun et le CNC du Burundi.



M. Peter ESSOKA (à gauche) M. Rémi Prosper MORETTI (à droite) échangeant une poignée de mains

Nommé en Conseil des Ministres par le Président de la République, **Monsieur Rémi Prosper MORETTI** a été installé à la tête de la HAAC du Bénin le 22 juillet 2019. Il assure à ce titre le Secrétariat Exécutif du RIARC. En Côte d'Ivoire, c'est Maître René BOURGOIN qui a été nommé Président de la HACA le 29 janvier 2020. Deux changements sont survenus à la Direction de la National Broadcasting Commission (NBC) de la République Fédérale du Nigéria: l'ancien Directeur, le **Professeur Armstrong IDACHABA**, a été nommé le 1er avril 2020. Il a été remplacé plus d'un an après par Monsieur Balarabe Ilehah. Après l'expiration de la deuxième mandature de la HAPA

de la Mauritanie c'est Monsieur Houcein OULD MEDOU qui a été nommé à la tête de la troisième mandature le 12 juin 2020. La HAC de la Guinée Conakry a également connu de changement à sa tête le 24 août 2020. L'Actuel Président de l'Institution s'appelle Monsieur Boubacar Yacine DIALLO. Outre les changements survenus à la tête du Conseil Supérieur de la Communication Sociale (CSCS) du Mozambique et au Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun, c'est au renouvellement de tous les membres des deux instances que l'on a assisté. En effet, la nomination de Monsieur Rogério Stoe au CSCS est intervenue

le vendredi 07 mai 2021 et celle de Monsieur Joseph CHEBONGKENG Kalabubsu au CNC le 04 juin 2021. Ce dernier assure à ce titre la Présidence en exercice du RIARC. Par contre, au Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi, c'est une femme qui a pris les rênes de l'Institution de Régulation des médias le 09 mars 2022. Il s'agit de Madame Vestine NAHIMANA. Elle avait été présidente de la même Institution de 2005 à 2008. Elle reste la seule femme à occuper le poste de Président du CNC depuis sa création en 1992.

Monique AGONGLO

HAAC/BENIN

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROPRES DU RIARC

POINT DU PAIEMENT DES COTISATIONS DES INSTANCES MEMBRES AU 3^E TRIMESTRE.

M. Joseph Chebongkeng KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun, Président en exercice du RIARC

Au cours du troisième trimestre de l'année 2022, certaines Instances membres ont pris la décision salubre d'honorer leur engagement statutaire. Elles ont traduit leur volonté dans le paiement de la cotisation annuelle. Le compte bancaire du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) ouvert dans les registres de la Société Générale Bénin (SGB) au N°030090723001-84 a enregistré au crédit des opérations de rapatriement de devises. Nombreuses sont les Instances qui, par virement bancaire, ont donné leur contribution annuelle. Le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso et la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali ont payé leur cotisation au titre de l'année 2022 et sont à jour. Le Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi en retard d'une année a payé l'année en cours et soldé l'arriéré de 2021. Quant au Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun, il s'est retrouvé en avance. En effet, au cours d'une mission de visite de travail à Cotonou, le Président du CNC Cameroun et Président en Exercice du RIARC a présenté au Secrétariat Exécutif du RIARC les pièces justificatives des différents

virements bancaires qui le prouvent. L'état de rapprochement avec les écritures de la banque atteste la prise en charge des rapatriements du CNC Cameroun en 2017 et en 2021. Les paiements de 2017 et 2021 ont permis au CNC Cameroun de solder l'arriéré de 2021, de payer l'année en cours et d'anticiper jusqu'en 2026. Le Secrétaire Exécutif du RIARC (SE-RIARC) a adressé ses vives félicitations aux Instances à jour tout en exhortant les autres à faire des efforts pour leur emboîter le pas.

Ouverte par la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal et l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert, la liste de paiement se trouve allongée par de nouveaux versements. Le Conseil supérieur de la communication Sociale (CSCS) du Mozambique, par un paiement anticipé jusqu'en 2023, fait aussi partie des Instances à jour de leur cotisation. Le regard du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC, est fixé sur les paiements à venir. Il nourrit l'espoir que dans les tous prochains mois, la moisson sera plus abondante avant la fin de l'année.

Mikaïla TOKO

ACTIVITES DU SECRETARIAT EXECUTIF

De janvier à août 2022, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) n'a pas manqué de jouer son rôle d'interface entre les Instances membres.

Plusieurs Instances membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation et de la Communication (RIARC) et d'autres Associations ont fait parvenir au Secrétariat Exécutif (SE) leurs messages de présentation de vœux au début de cette année 2022.

Au cours du mois de janvier 2022, le Président du CNC du Cameroun, Président en exercice du RIARC, dans un courrier adressé au Secrétariat Exécutif (SE), annonçait la création d'une Plateforme des Régulateurs des Médias des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC). Dans le courant du mois de janvier, il invitait également les membres du Comité d'Orientation à une réunion à Yaoundé pour le 15 février 2022 et à la relance des activités au sein du RIARC. Lors de la rencontre le Comité d'Orientation a vivement remercié son Excellence, Monsieur le Président de la République du Bénin, pour les multiples appuis que le gouvernement béninois apporte au RIARC. Le Président en exercice du RIARC lui a aussi adressé une lettre de félicitation suite à sa brillante accession à la très haute charge de Président en exercice de l'Union Economique Ouest Africaine (UEMOA) par ses pairs le 25 mars 2022. Une lettre de félicitation a été envoyée aussi au Président du Conselho Superior da Comunicação Social (CSCS) du Mozambique suite au paiement de ses arriérées et à l'anticipation sur les années 2022 et 2023.

Par ailleurs, une lettre de demande d'actualisation du répertoire des Points Focaux édition 2022 a été



M. Rémi Prosper MORETTI, Président de la HAAC du Bénin, Secrétaire Exécutif du RIARC

envoyée aux instances membres du RIARC. Plusieurs instances ont répondu favorablement à cet appel. Nous pouvons citer entre autres : Madame NAÏSSEM Isabelle de la HAMA du Tchad, Monsieur MACOO Daniel Aurélio du CSCS du Mozambique, le Professeur HOND Jean Tobie et Madame AYANG Lucille, respectivement Secrétaire Général et Assistante du Président du CNC du Cameroun, Madame NIYONKURU Liliane, Secrétaire de la Présidente du CNC du BURUNDI, ainsi que Madame KANTIONO, Chargée d'Etudes du CSC du Burkina-Faso.

En outre, il a été enregistré au Secrétariat Exécutif (SE) du RIARC les nominations suivantes : Monsieur BAKIRI Jabiri K., Directeur Général de la TCRA et Madame l'Ambassadeur Vestine NAHIMANA, Présidente du CNC du BURUNDI.

En prélude à la 10ème Conférence des Instances de Régulation de la

Communication d'Afrique (CIRCAF), la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire a adressé une demande de candidature à la Vice-présidence du RIARC. La Commission des Médias Indépendants (IMC) de la Sierra Leone a fait parvenir au Secrétariat Exécutif (SE) du RIARC une lettre de demande d'adhésion au RIARC.

Monsieur Joseph Chebongkeng KALABUBSU, Président du CNC du Cameroun et président en exercice du RIARC, Madame Latifa AKHARBACH, la Présidente de la HACA du Maroc et Vice-présidente du RIARC, ont respectivement envoyé à toutes les instances membres du RIARC une lettre d'invitation à la 10ème CIRCAF. Le Président en exercice du RIARC a aussi effectué une visite de concertation bilatérale au siège du RIARC à Cotonou, pour la préparation de la prochaine CIRCAF qui se tiendra bientôt au Maroc.

HAAC/BENIN

LE PRÉSIDENT MORETTI A REÇU LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET L'ASSOCIATION DES AGENCES DE COMMUNICATION DU BÉNIN

Le président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Rémi Prosper MORETTI, a reçu en audience à son cabinet ce jeudi 02 juin 2022, une délégation du Syndicat national des travailleurs de l'audiovisuel public du Bénin (SYNTRAP-BENIN) et une de l'Association des agences de communication du Bénin (AAC Bénin).



Une partie de la délégation du Syndicat national des travailleurs de l'audiovisuel public du Bénin (SYNTRAP-BENIN), en audience avec le Président de la HAAC

Deux points étaient au menu des échanges entre les membres du Syndicat national des travailleurs de l'audiovisuel public du Bénin (SYNTRAP-BENIN) et le Président MORETTI. Selon M. Armel DOSSOU KAGO, secrétaire général de l'Association, il a été d'abord question du prolongement du délai du dépôt des dossiers pour l'établissement de la carte de presse aux professionnels des médias, qui a pris fin le mardi 31 mai dernier. Ensuite il a porté à la connaissance de l'autorité de régulation leur désaccord quant au contenu du Rapport relatif à la relecture des textes des faïtières (l'UPMB, le CNPA et l'ODEM) déjà validé en atelier. « Le SYNTRAP-BENIN a d'ailleurs organisé une conférence de presse de protestation en rapport avec le mode de désignation des

représentants de la presse au sein des conseillers à la HAAC, le 24 mai dernier à Cotonou », a souligné M. Armel DOSSOU KAGO. Les Responsables de l'Association des agences de communication du Bénin (AAC Bénin), quant à eux, sont venus présenter l'Association et ses objectifs au Président de la HAAC. Ils ont ensuite proposé son expertise pour la mise en place d'un Code de la Publicité en vue de la régulation efficiente du secteur. M. Alexis GNANGUENON, le vice-Président de l'AAC Bénin a fait savoir que le Président de la HAAC a été très réceptif et leur a proposé la mise en place d'un cadre de concertation



Vue partielle des membres de L'Association des agences de communication du Bénin (AAC Bénin), en audience avec le Président de la HAAC

entre l'AAC Bénin et la HAAC, pour la mise en place de tous les éléments nécessaires afin d'impulser une dynamique au processus de codification et de réglementation de la publicité au Bénin.

LA HAAC A TENU SA PREMIÈRE SESSION DE L'ANNÉE 2022

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), conformément à l'article 26 de son règlement intérieur, a organisé sa première session de l'année 2022, du 11 au 15 juillet 2022, au Palais des Congrès de Kara (localité située à 450 kilomètres au nord de Lomé).



Photo de famille des Conseillers de la HAAC du Togo

Au cours des travaux, les membres de la HAAC ont actualisé les cahiers des charges des radios et télévisions hertziennes des trois typologies, à savoir commerciales, communautaires et confessionnelles, de même que ceux des web radios et web télévisions, commerciales et confessionnelles, suite à l'adoption des nouveaux textes législatifs sur la presse. Les demandes de délivrance ou de renouvellement de cartes de presse, les demandes de déclaration de récépissés des parutions nationales,



M. Pitalounani TELOU, Président de la HAAC du Togo, au milieu à l'ouverture de la session

étaient aussi au menu des travaux.

Depuis l'entrée en vigueur du code de la presse et de la communication, le 07 janvier 2020, donnant un caractère légal à la presse en ligne, les membres de la HAAC ont encore examiné les demandes d'autorisation d'installation et d'exploitation des organes de la presse en ligne en mode audiovisuel et en mode écrit.

La première session ordinaire de la HAAC a

également examiné et adopté une proposition d'arrêté déterminant les frais et montants relatifs aux autorisations d'installation et d'exploitation des sociétés d'édition de programmes de télévision, de radio, de diffusion par satellite et par IPTV.

Les frais payables pour les demandes de déclaration de récépissés des parutions nationales, de même que les frais de visite de siège pour les parutions nationales ainsi que pour la visite de siège des organes de la presse en ligne en mode audiovisuel et en mode écrit, ont fait l'objet d'un examen minutieux de la première session ordinaire de la HAAC.

Il faut préciser que cette session marque la reprise des activités hors du siège de l'institution de régulation des médias depuis le début de l'année 2022. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par M. Pitalounani TELOU, Président de la HAAC. Celui-ci

a notamment exhorté les acteurs des médias à se conformer aux nouvelles dispositions du code de la presse et de la communication.

Il a, en outre déclaré en guise de rappel : « Notre session se tient à six mois de la fin de la période moratoire accordée aux organes de presse et aux professionnels des médias pour se mettre en règle vis-à-vis des nouvelles dispositions du code de la presse et de la communication promulgué le 07 janvier 2020. Qu'il vous souvienne à tous qu'un délai de trois ans avait été accordé aux organes de presse, journalistes, techniciens des médias et auxiliaires de presse pour régulariser leur situation quant à la mutation en entreprise de presse et au respect du nouveau statut des professionnels de la presse. Je voudrais donc saisir cette occasion de lancer cet appel à nos confrères pour qu'ils ne se fassent pas surprendre par la date du 06 janvier 2023 ».

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la HAAC, le Directeur régional de la planification du développement et de l'aménagement du territoire, représentant du préfet de la Kozah, M. Maliawai HASSIM, a quant à lui remercié la HAAC pour sa « constante préoccupation à l'endroit d'une meilleure gestion des organes de presse, quelle que soit leur nature et leur typologie ».

Lors de la clôture des travaux de la première session de l'année 2022, l'occasion a été donnée aux membres de la HAAC de passer en revue des questions inhérentes au fonctionnement optimal de l'institution de régulation des médias.

Mathias AYENA. apporteur HAAC

Point Focal du RIARC

HAC/GUINEE

REGULATION DES MEDIAS EN GUINEE

LE CHEF DU GOUVERNEMENT REND VISITE A LA HAC

Le premier ministre, Dr Bernard GOUMOU, chef du gouvernement, accompagné de son cabinet, a rendu vendredi, 2 septembre 2022, une visite de courtoisie aux membres de la Haute Autorité de la Communication (HAC).



A gauche, le Premier Ministre, Dr Bernard GOUMOU, échange avec le Président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo (à droite).

Cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre d'une série de prises de contact du nouveau locataire de la primature avec les Institutions Républicaines du pays, est qualifiée par bon nombre d'observateurs de leur d'espoir pour l'organe de régulation du pays.

Dans son discours introductif, le président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo, a tout d'abord rappelé la portée historique du palais du 25 Août qui abrite son Institution, avant d'exprimer le souhait de voir ce monument inscrit dans le patrimoine national du pays. Après deux années d'exercice de méthode

pédagogique, M. Boubacar Yacine Diallo assure qu'il est temps désormais de siffler la fin de la récréation dans le cadre des dérapages.

Devant le premier ministre, chef du Gouvernement, l'orateur a indiqué que le énième appel encourageant les femmes et les hommes de médias à redoubler de vigilance et à faire preuve de professionnalisme et davantage de responsabilité, a été lancé il y a juste deux jours aux Associations professionnelles de presse et les patrons des médias au cours d'une rencontre tenue au siège de la HAC.

Parlant des problèmes qui

assaillent le fonctionnement de l'Institution, le président de la HAC égrène tout d'abord les conditions de vie du personnel d'appui. « Nous avons ici des jeunes qui travaillent matin, midi et soir mais qui vivent dans des conditions salariales très dérisoires. Avec un statut ambigu, nous sollicitons votre attention sur cet épineux cas » ;

Le second point est lié au vieillissement des équipements du monitoring qui ont besoin, selon M. Boubacar Yacine Diallo, d'être modernisés et renforcés.

Et la dernière doléance touche le renforcement du parc automobile de la HAC pour des missions à





Photo de famille de la délégation ministérielle avec le collège des Commissaires à la HAC

l'intérieur du pays.

Le Président de la HAC a enfin remercié M. le Premier Ministre pour la visite qui, selon lui, traduit déjà l'attachement du locataire de la primature à la liberté de la presse dont la HAC est garante au nom de la loi. En retour, le premier ministre, chef du Gouvernement, Dr Bernard GOUMOU, a tenu à situer cette rencontre dans le cadre d'une série de visites qu'il a initiée avec les institutions à la demande de M. le Président de la République. L'objectif selon le premier ministre est d'être à l'écoute des Institutions Républicaines, de recueillir leurs difficultés et d'essayer d'apporter des réponses afin d'instaurer un meilleur cadre de collaboration

avec elles.

Ainsi, après la cour des comptes, le nouveau locataire de la primature a estimé qu'il fallait s'entretenir avec les commissaires de la HAC, pour s'entretenir pour mieux la connaître et lui adresser le message de main tendue à l'endroit de cette institution pour une collaboration fructueuse avec elle.

Après avoir pris bonne note des doléances formulées, Dr Bernard GOMOU a promis de faire de son mieux pour donner très prochainement satisfaction aux besoins exprimés par le président de la HAC.

Il a ensuite réitéré la disponibilité

du gouvernement à collaborer avec l'institution de régulation, puis émis le souhait de voir tous les acteurs s'impliquer dans le processus de développement et s'investir selon la position que chacun occupe.

Le reste de la cérémonie sera marquée par une visite guidée des installations du centre de monitoring où le premier ministre a eu le temps d'apprécier le travail gigantesque que l'institution ne cesse d'abattre quotidiennement.

Yamoussa TOURE, *Conseiller du président de la HAC*
Point focal RIARC

HACA / MAROC

LA HACA DU MAROC SIGNE UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AUTORITE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION DU CAP VERT

La présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, Mme Latifa Akharbach, a procédé à la signature, le vendredi 27 mai 2022 avec Mme Arminda Barros, présidente de l'Autorité de Régulation de la Communication (ARC) du Cap Vert, d'une convention de partenariat qui est la première de genre liant l'instance marocaine à une institution homologue d'un pays africain lusophone. La cérémonie solennelle de signature de cet accord de coopération s'est déroulée au siège de l'ARC à Praia en présence du directeur Général de la HACA, M. Benaissa Asloun et de plusieurs responsables de médias capverdiens. Les deux Institutions indépendantes en charge de la régulation des médias ont convenu au titre de cet accord, de renforcer leurs échanges et de mutualiser leurs expériences concernant les grands enjeux de la régulation tels que la promotion de la liberté de la communication audiovisuelle, le renforcement de l'expression pluraliste politique et sociale dans les médias, la garantie de la représentation de la diversité culturelle et linguistique, la protection du jeune public, notamment dans le contexte des nouvelles pratiques médiatiques favorisées par la transformation numérique des médias et de la communication.

L'accord signé prévoit également la mise à disposition au bénéfice du régulateur capverdien, de la solution logicielle dédiée au monitoring des programmes audiovisuels développée par la HACA et dénommée «HACA Media Solutions»(HMS). A cette occasion, Mme Latifa Akharbach a précisé à l'attention de son vis-à-vis capverdienne que « c'est la première fois que la HACA met en place un interface du logiciel HMS en langue portugaise pour en faciliter la prise en main par les cadres de l'ARC ». Pour sa part, Mme Arminda Barros s'est félicitée du caractère concret des axes de coopération retenus par les deux instances. Elle



La Présidente de la HACA, Madame Latifa AKHARBACH, à gauche et Madame Arminda BARROS, Présidente de l'ARC du Cap Vert, à droite toutes deux présentant la convention

a également exprimé sa satisfaction concernant la mise à disposition de l'ARC du système de monitoring développé par la HACA. « HMS permettra à notre instance d'installer un système de monitoring fiable, performant et modulable des programmes des médias audiovisuels émettant sur tout l'archipel cap verdien, que ce soit sur l'île de Santiago et la capitale Praia que dans les îles avoisinantes de Sal, Boa Vista et Sao Vicente », a-t-elle déclaré en substance.

Lors des allocutions prononcées à l'occasion de la cérémonie de signature, les deux présidentes se sont engagées également à renforcer leur concertation dans le cadre de l'action collective au sein du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication, le RIARC dont la HACA assumera la présidence à partir de septembre 2022 pour un mandat de deux ans.

La délégation de la HACA, lors de cette visite de travail à Praia, était également composée de M. Najib Bouezmarni, Directeur Informatique, M. Adil Bourbate, Manager des Systèmes d'Exploitation et M. Talal Salahdine, Manager des Affaires Africaines et Internationales.

Outre le lancement officiel des travaux de l'installation de la solution HMS au sein de la direction technique et informatique du régulateur capverdien des médias, le programme de la visite a comporté également des séances de travail avec la Présidente de l'ARC, Mme Arminda Barros, ainsi que des visites aux sièges de l'opérateur du service public de la radio et de la télévision, la Radiotélévision do Cabo Verde et de Cabo Verde Broadcast, l'organe public chargé de la télédiffusion.

**La Direction de la Coopération
Internationale**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION DU CAMEROUN AU CŒUR D'UNE VASTE CAMPAGNE NATIONALE DE SENSIBILISATION DES MÉDIAS

« Le Conseil National de la Communication du Cameroun vient d'achever une campagne de sensibilisation des professionnels des médias dans les dix régions que compte le Cameroun. Une tournée salutaire qui a permis à l'organe de régulation de diffuser jusque dans les zones les plus reculées du pays, un message de promotion de la paix et de professionnalisation du secteur de la presse ».



M. Rogerio SITOIE, Président du CSC Mozambique

Le Président du Conseil National de la Communication du Cameroun, Joseph Chebongkeng KALABUBSU, a conduit deux missions de sensibilisation des professionnels des médias et de prise de contact dans la partie septentrionale du Cameroun entre le 09 juillet et le 05 août 2022. Il achève ainsi une campagne nationale de sensibilisation entamée il y a déjà un an. Elle avait débuté par les régions du Centre, du Sud et du Littoral, pour se poursuivre dans celles de l'Ouest, du Nord-ouest et du Sud-

ouest, des zones en proie à une crise sécessionniste. La campagne s'est finalement achevée par l'Est et les trois régions du Septentrion que sont l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-nord secouées également par des attaques terroristes.

Cette couverture nationale a permis au régulateur d'avoir un tableau quasi exhaustif de la situation de l'ensemble de la presse, mais également de faire entendre son message jusqu'aux zones les plus reculées du pays. A l'occasion de

cette tournée, le président du CNC a eu des entretiens fructueux avec les différents gouverneurs des régions concernées. Ces derniers ont réaffirmé leur engagement à accompagner l'action du régulateur du secteur de la communication sociale au Cameroun dans l'application de ses décisions.

Si l'environnement médiatique de chacune des régions visitées a présenté des spécificités, cette tournée a permis de mettre en lumière de nombreux maux qui



minent la presse de manière générale. Le CNC relève qu'avec l'avènement du numérique qui a complexifié le secteur de la communication, les difficultés de la presse dite classique semble amplifiées. La précarité économique des entreprises de presse et des professionnels des médias est de plus en plus accrue et les expose à

différentes régions. Dans le Littoral du pays avec comme capitale Douala, ville cosmopolite où foisonne une pléthore d'organes, et qui est considérée comme le bastion de l'opposition dans l'acception populaire, le paysage médiatique présente de nombreux nuages. La pratique du journalisme y est marquée par un fort militantisme

l'Homme, notamment du droit à l'information. Et dans le septentrion, c'est une forte tendance au sexisme dans les contenus médiatiques et une anarchie dans le secteur des radios communautaires.

Face à ces problèmes, le régulateur s'est voulu rassurant en jetant quelques pistes de solutions déjà amorcées. En ce qui concerne



M. Rogerio SITOIE, Président du CSC Mozambique

l'instrumentalisation des pouvoirs publics, le discours de haine prend des proportions inquiétantes, la carence en formation se fait de plus en plus ressentir avec la multiplication des dérives, l'accès à la profession n'est plus sélective, et le droit à l'information est de plus en plus bafoué.

A ces réalités communes s'ajoutent d'autres problèmes liés à l'environnement socio culturel des

et la presse incendiaire prospère aisément. De plus, l'inégale répartition de la publicité se pose avec acuité. Dans les régions de l'Ouest, du Nord-ouest et du Sud-ouest en proie à une guerre sécessionniste, les journalistes sont régulièrement arrêtés dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et ils estiment qu'ils ne sont pas suffisamment protégés par les pouvoirs publics. Ils dénoncent la violation récurrente des droits de

la porosité de l'accès au métier, un meilleur encadrement de la délivrance de la carte s'impose comme une étape primordiale. Le CNC a rappelé que depuis quelques temps, il mène un plaidoyer pour que la compétence de délivrance de la carte de presse lui soit dévolue. Le régulateur plaide également pour une dotation financière plus importante lui permettant de multiplier les actions de renforcement de capacités des



20 | LA REGULATION EN QUESTION

médias et des professionnels de la communication en vue de combler le déficit en formation constaté. Dans le même ordre d'idée, le Président du CNC s'est dit favorable

à une augmentation de l'enveloppe financière de l'aide publique à la presse privée. Relativement aux questions de répartition des ressources de la publicité, il a été relevé que le secteur est structuré

de manière anarchique, car les textes d'application de la loi de 2006 sur la publicité n'ont jamais vu le jour. Il y a lieu pour le Gouvernement d'adresser cette question pour rationaliser la publicité.



M. Rogerio SITO, Président du CSC Mozambique

Au-delà des considérations liées aux conditions d'exercice des journalistes, le régulateur s'est également appesanti sur les questions de promotion des droits de l'Homme en rappelant aux journalistes la responsabilité qui leur incombe particulièrement en période de conflits. Le CNC a dénoncé la prolifération du discours de haine et des images choquantes portant atteinte à la dignité humaine sur les antennes des médias audiovisuels. Il a exhorté les journalistes à promouvoir les droits de l'Homme dans leurs contenus

médiatiques, mais plus précisément à se départir des considérations sexistes de plus en plus perceptibles dans les médias, qui sont nées des scandales de dépravation de mœurs alimentés par les réseaux sociaux. Pour faire face à cette situation, le CNC a décidé de faire de l'éducation aux médias son principal cheval de bataille.

Cette tournée, qui a donné l'occasion au président Joseph Chebongkeng de visiter certains organes de presse, a reçu l'assentiment des acteurs de la profession qui se sont engagés à accompagner l'organe

de régulation dans sa mission d'assainissement du secteur de la communication sociale. Toute chose qui encourage le Conseil National de la Communication à multiplier les opportunités de concertation avec les acteurs de la communication sociale. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une rencontre est prévue avec les journalistes dans les prochains jours en vue de présenter officiellement les conclusions de cette vaste campagne nationale de sensibilisation et de prise de contact.

**La Direction de la communication du
CNC Cameroun**

HACA /MAROC

LA HACA MAROC PRÉSENTE HMS + LA NOUVELLE VERSION DE SA SOLUTION LOGICIELLE DE MONITORING DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS LORS D'UN ATELIER PANAFRICAIN.



Les participants à l'atelier panafricain de Rabat

La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle -HACA- a organisé les 8 et 9 juin 2022 en son siège à Rabat, un atelier de présentation de la nouvelle version de sa solution logicielle de monitoring et de suivi des programmes audiovisuels Haca Media Solutions. Les responsables du monitoring des programmes des instances de régulation de nombreux pays ont participé à cet événement.

Développée grâce à l'expertise

interne de la HACA et objet d'un brevet d'invention déposé auprès de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, cette solution logicielle a été en effet installée et adoptée par les régulateurs audiovisuels de plusieurs pays: le Sénégal, la Belgique, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Bénin, le Niger, le Tchad, le Togo et le Cap Vert.

La nouvelle version de Haca Media Solutions dénommée HMS+ apporte plusieurs

améliorations par rapport à la première version au niveau notamment de l'optimisation du matériel et de l'espace, de la qualité technique des enregistrements, de la sécurité du système, de la durée de stockage des programmes enregistrés, etc.

La Direction de la Coopération Internationale

CSC/BURKINA FASO

PUBLICITE SUR LES PRODUITS DE LA PHARMACOPEE TRADITIONNELLE

LE CSC ET LES ACTEURS REGARDENT DESORMAIS DANS LA MÊME DIRECTION

Le Conseil supérieur de la communication (CSC), en collaboration avec le ministère de la Santé et de l'Hygiène publique, a organisé, le mardi 17 mai 2022, dans la salle des Archives nationales à Ouagadougou, un atelier de sensibilisation des acteurs sur la publicité des produits de la pharmacopée traditionnelle dans les médias. A l'issue des travaux présidés par le Vice-président du CSC, monsieur Abdoulazize BAMOGO, les différentes parties ont convenu de regarder désormais dans la même direction.



Le Vice-président du CSC, Monsieur Abdoulazize BAMOGO, au milieu en costume à l'ouverture de l'atelier

Dans son mot introductif, le Vice-président Abdoulazize BAMOGO a rappelé le rôle des médias dans l'encre de la démocratie, tout en soulignant l'importante mission du CSC qui est de veiller à ce que leurs activités soient menées à l'intérieur des balises fixées par la loi, les dispositions réglementaires et la déontologie professionnelle.

Malheureusement, certains acteurs se rendent régulièrement coupables de violation de ces

dispositions réglementaires, exerçant leurs activités au mépris des décisions, interpellations et sanctions de l'organe de régulation de la communication. D'où l'organisation de cette journée d'échanges avec les différentes parties prenantes.

C'est le Directeur de la Publicité, Blagnima TRAORE, qui a entretenu les participants sur l'environnement juridique de la publicité et les objectifs de la réglementation des produits de la

pharmacopée. Son intervention a permis de décortiquer la loi n°080-2015/AN portant réglementation de la publicité au Burkina Faso et les décisions du CSC relatives à la publicité sur les produits de la pharmacopée traditionnelle dans les médias.

Les dispositions de la loi indiquent clairement que les publicités sur les produits pharmaceutiques et de la pharmacopée traditionnelle,





Vue partielle des participants à l'atelier

les publicités sur les produits cosmétiques, les publicités sur les établissements d'enseignement, sont soumises à un visa préalable du ministère de la santé. C'est pourquoi, a souligné le directeur de la Publicité, le régulateur devra s'assurer que le tradipraticien est reconnu par le ministère de la Santé et que son produit est autorisé. Par ailleurs, les tradipraticiens devraient disposer d'une autorisation d'exercice de la médecine traditionnelle, faire enregistrer le diplôme, avoir un visa du ministère de la Santé et disposer d'une autorisation de mise sur le marché.

La protection et la sauvegarde de la santé publique, Dr TEGERA a présenté les trois (03) catégories de produits de la pharmacopée traditionnelle qui peuvent faire l'objet d'une publicité.

Les échanges ont permis aux différents participants de cerner toute la problématique de la publicité sur les produits de la pharmacopée traditionnelle dans les médias et d'être en phase avec l'instance de régulation et le ministère en charge de la Santé. Toute chose qui a réjoui le représentant des médias, fier des résultats auxquels l'atelier a abouti. Le représentant de la faîtière des associations des tradipraticiens, El Hadj Ousmane OUEDRAOGO, pour sa part, n'a pas manqué d'adresser ses remerciements et félicitations au CSC pour son engagement à accompagner les médias et les acteurs du secteur de la médecine traditionnelle. Le plus heureux était sans doute le Vice-président Abdoulazize BAMOGO qui a salué la qualité de la participation, les conclusions et



La photo de famille des participants à l'atelier

surtout les engagements pris pour le strict respect des dispositions de la loi n°080-2015/AN portant réglementation de la publicité au Burkina Faso et partant, les décisions du CSC relatives à la publicité sur les produits de la pharmacopée traditionnelle dans les médias.

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS PUBLIQUES**

HAC/GUINEE

CONCERTATION HAC GUINEE - PATRONS DE PRESSE

SUBVENTION ANNUELLE DES MEDIAS ET PROBLEMATIQUE DES DERAPAGES AU CENTRE D'UNE RENCONTRE

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a reçu mercredi, 31 août 2022 à son siège au palais du 25 Août, les présidents des Associations professionnelles de presse, les patrons de médias publics et privés, les journalistes reporters, les correspondants des sites internet, radios, télévisions et syndicat de la presse libre de Guinée. Objectif: tirer les leçons de la répartition de la subvention annuelle, exercice (2021-2022); et faire l'état des lieux des dérapages constatés dans le traitement de l'information relevés par le service monitoring de la Haute Autorité de la Communication (HAC).



La tribune officielle à l'ouverture des travaux avec au milieu, en costume bleu, M. Boubacar Yacine DIALLO, Président de la HAC Guinée.

A l'ouverture des travaux, le président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo, entouré de ses collaborateurs, a rappelé le menu de la rencontre avant de donner la parole aux présidents des Associations de presse. A tour de rôle, ces présidents ont tous mis l'accent sur la transparence qui a caractérisé la répartition de leur subvention annuelle, même si, soutient M. Alpha Abdoulaye Diallo, Président de l'Association Guinéenne des Editeurs de la presse indépendante (AGEPI), « cela nous coûte parfois des procès d'intention et des plaintes ».

S'agissant des dérapages dans les médias, les représentants des Associations, de façon générale, ne nient pas cette réalité qu'ils considèrent d'ailleurs comme le nœud gordien des médias du pays, avant de plaider pour la relance de l'Observatoire Guinéen de l'Ethique et de la Déontologie des Médias (OGUIDEM), que bon nombre de professionnels voient comme « un espace permanent d'échanges sur l'exercice du journalisme en République de Guinée ».

D'autres intervenants comme le Secrétaire Général du

syndicat de la presse libre de Guinée et la représentante de l'Association des Journalistes de Guinée, ont plutôt mis l'accent sur la formation des journalistes, avant de se déclarer preneurs de toutes les initiatives venant de la HAC dans ce sens.

Avant l'intervention du président de la HAC, le Commissaire Ahmed Camille Camara fera lecture de quelques dérapages relevés çà et là par le service monitoring de l'Institution, manquements qui relèvent entre autres du non recoupement de l'information, de la diffamation, de l'injure, de la calomnie sans oublier les propos non fondés et haineux, souvent relevés dans les émissions. Pour parer à cette éventualité, de stricts engagements ont été pris par des responsables et Associations de presse au nom de la quiétude sociale dans le pays.

S'agissant de la répartition de la subvention annuelle de la presse, le président de la HAC, après avoir apprécié la qualité du travail des Associations professionnelles de presse, a demandé que des efforts supplémentaires soient fournis à l'avenir pour éviter que certaines structures de médias n'en bénéficient plus que d'autres.

Par ailleurs, M. Boubacar Yacine Diallo a exprimé sa volonté de voir la convention collective achevée. Car, poursuit-il, « **dans un espace médiatique caractérisé par le foisonnement des sites d'informations, le statut de chaque journaliste doit être connu** ».

Le président de la HAC, dans son habituel franc-parler, a dénoncé le comportement de certains journalistes qui, d'après lui, prennent





Vue partielle des patrons de la presse guinéenne, participants à la rencontre.

la responsabilité de publier certaines tribunes dans les colonnes de leurs sites sans se soucier de leurs contenus. Quand il y a dérapage dans ce cas d'espèce, avertit l'orateur, le journaliste sera tenu pour responsable des faits incriminés. M. Diallo poursuit en exhortant les hommes de médias à être jaloux de leur indépendance et de leur liberté, et souhaite que ce principe s'inscrive dans les rayons de la responsabilité. Car dit-il, la liberté du journaliste n'évacue pas le devoir de responsabilité. Ce n'est point de censure ou d'autocensure dont il est question, mais de savoir comment faire dans le respect du droit du citoyen à l'information pour ne pas, insiste-t-il, bafouer certaines valeurs et certains droits individuels.



Vue partielle des patrons de la presse guinéenne, participants à la rencontre.

Aux termes de ces échanges, le président de la HAC a donc encouragé les femmes et les hommes de médias guinéens à redoubler de vigilance et à faire preuve de professionnalisme et davantage de responsabilité dans l'exercice de

leur noble mission de service public. Il conclut en ces termes : « Ne soyez jamais le porte-parole des hommes forts, et faites en sorte qu'à chaque fois qu'il y a une plainte contre un journaliste, ce dernier en sorte tête haute ».

YAMOUSSA TOURÉ
Conseiller du président/HAC
Point Focal du RIARC

HCC/CENTRAFRIQUE

LE PRESIDENT DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE CENTRAFRIQUE EN MISSION DE SENSIBILISATION SUR LA LUTTE CONTRE LA DESINFORMATION

La floraison des radios locales, communautaires et confessionnelles a permis d'accroître significativement le nombre des médias, audiovisuels en République Centrafricaine. Au regard du diagnostic réalisé par le régulateur, beaucoup de ces médias, surtout ceux exerçant en provinces, ne disposent pas de professionnels qualifiés pour la conduite des programmes et des productions, et sont exposés au quotidien à des dérapages professionnels.



Photo de famille des professionnels des médias de BOUAR

Ainsi, le HCC a opté s'investir dans leur accompagnement à travers un programme de formation et de renforcement des capacités sur les normes médiatiques. Il convient de préciser que nombre de ces journalistes qui travaillent au sein de ces radios, sont des jeunes ayant achevé leur parcours scolaire en classe de Terminal, faute de moyen pour poursuivre les études universitaires.

La région Ouest de la Centrafrique, notamment la ville de Bouar dans la NANA MAMBERE, non loin de la frontière avec le Cameroun, est celle retenue par le Haut Conseil de la Communication, pour abriter la première phase de renforcement des capacités des radios de proximité. Cette activité qui s'est déroulée du 08 au 11 septembre 2022, s'est matérialisée grâce à des ressources mobilisées par l'Institution et l'appui

des partenaires, notamment la MINUSCA et l'ONG INTERNEWS. Durant cette formation qui a réuni plusieurs professionnels des médias de la région, l'équipe du Haut Conseil de la Communication conduite personnellement par son Président Monsieur POUAMBI José Richard, a organisé deux journées de séance de travail autour des thématiques ci-après :

1) Ethique et déontologie en sciences de l'information et de la communication face aux phénomènes de la désinformation et des rumeurs ;

2) Style d'écriture radiophonique : Genres et formats radiophoniques, sources d'information, recoupement et déconstruction ;

3) Exercices pratiques sur l'écriture radiophonique relative à la lutte contre la désinformation et les

rumeurs ;

4) Déploiement sur le terrain pour des cas pratiques avec restitution.

Il est important de souligner que l'un des objectifs poursuivis par le régulateur est de pousser les médias des provinces surtout à opter pour des messages de paix et de cohésion sociale, compte tenu de la crise sécuritaire qui mine le pays depuis plusieurs décennies. Notons qu'à l'ouverture de cette activité, les autorités politiques et administratives de la ville ainsi que le Représentant de la MINUSCA, ont réhaussé de leur présence l'évènement aux côtés du Président du Haut Conseil de la Communication qui a lancé

M. NGATTE Joseph Roméo

*Directeur Relations Internationales, Coopération, Documentation et Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM*

HCC/CENTRAFRIQUE

MISSION DE SENSIBILISATION DES RADIOS COMMUNAUTAIRES DES PROVINCES SUR L'IMPLICATION DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DES ELECTIONS LOCALES

Dans le cadre du programme de l'Union Européenne pour la Consolidation de la Démocratie (UE-PCD), le Haut Conseil de la Communication s'engage à sensibiliser les médias communautaires sur la lutte contre la désinformation et l'intégration de la dimension genre dans les contenus médiatiques.



Mme GREDIBERT-BIDA Inès Raïssa, RGA du HCC (à gauche) et M. NGATTE Joseph Roméo, Directeur Relations internationales (à gauche)

La République centrafricaine s'achemine vers la tenue des élections municipales prévues pour le 1er trimestre de l'année 2023. Conformément à ses missions régaliennes, le Haut Conseil de la Communication s'investit en amont pour minimiser les dérapages médiatiques lors de ces échéances, surtout avec la montée en puissance de la désinformation dans les médias dans un pays encore fragile. A cet effet, grâce au soutien de l'Union Européenne, à travers le programme pour la consolidation de la démocratie (UE-PCD), mis en œuvre par l'Agence Belge de Développement (ENABEL), le Haut Conseil de la Communication a réalisé au courant du mois d'août

2022, une série de missions dans trois (03) villes du pays.

L'équipe du HCC composée de Madame Raïssa Inès GREDIBERT-BIDA, Rapporteur général Adjoint, et Joseph Roméo NGATTE, Directeur en charge des relations internationales, a sillonné la ville de M'Baïki dans la préfecture de la LOBAYE, la ville de Bouar, dans la NANA MAMBERE, et la ville de Sibut, dans la KEMO. Ces différentes missions ont permis à l'équipe de sensibiliser les journalistes des radios communautaires implantées dans ces villes ainsi que les ilotiers sur la « lutte contre la désinformation dans les médias communautaires » et sur « les possibilités d'instaurer des

politiques favorables au genre et aux droits des femmes au sein ces radios en vue des prochaines élections locale ». Les rencontres ont permis aux professionnels des médias de s'approprier les mécanismes de lutte contre le phénomène de fake news. L'occasion leur a été donnée de faire des propositions de pistes devant améliorer leurs grilles de programmes respectives afin d'inciter les femmes à être présentes et visibles dans le processus électoral en tant que candidates ou encore électrices.

L'autre volet de ces missions a été des rencontres avec les femmes issues des différentes organisations





Vue des professionnels des médias de la ville de M'BAÏKI



Vue des femmes leaders de la ville de BOUAR

et structures féminines de ces localités. L'équipe du HCC a donc saisi l'opportunité pour leur présenter l'institution et aussi d'échanger avec elles sur les « Stratégies de communication en prélude à ces élections locales ». Ces thématiques ont permis à ces dernières de se rendre à l'évidence l'importance des médias dans la visibilité de leurs activités tant communautaires qu'individuelles.

En marge de ces rencontres, les représentants du HCC ont également échangé avec les autorités politiques des trois villes afin de partager avec eux l'objet et l'intérêt du projet ainsi que de la mission, afin d'obtenir leur soutien au processus.

Signalons que cette série de déplacement du HCC fait suite au dysfonctionnement structurel et

opérationnel relevé au sein des médias communautaires dans les provinces, un constat fait lors d'une mission de l'instance lors des dernières élections groupées de 2020 et 2021 en Centrafrique.

M. NGATTE Joseph Roméo
Directeur Relations Internationales, Coopération, Documentation et Promotion des Arts et de la Culture
 Point Focal RIARC et REFRAM



DEGAGÉ ENFIN !



Le ciel est dégagé,
partout les oiseaux chantent la
vie retrouvée.
Plus de requiem loin des fosses
communes ;
les crématoriums sont fermés,
les centres hospitaliers sont
devenus nostalgiques
des temps d'affluences ou
s'amoncelaient les cadavres.
Places publiques, salles de
conférences ou de spectacles,
plages, buvettes, restaurants,
ports et aéroports,
tous grandement ouverts !
Les grandes rencontres
annoncées !
On entend les piétinements, les
bourdonnements,
les fourmillements, les
froissements, les bruissements
des activités qui reprennent du
poil de la bête !
Les Sommités s'envolent vers les
Assises africaines,
et les pirates se terrent dans
leurs terriers.
Les nouveaux médias fixent leurs
regards sur les sommets,
de peur que les veilleurs ne
fassent virer les voyants au rouge.
Mais l'heure est à l'apaisement...
Car la volonté de se conformer
aux textes s'affiche

de plus en plus dans les arènes de
la Communication.

Il a fallu pour cela du chemin, la
croix et la bannière !

Les sentinelles fourbissent
chaque jour qui passe
des armes plus affutées les unes
que les autres !

Ils possèdent aujourd'hui les airs !
Ils règnent sur les ondes et les
réseaux !

Ils font un travail de gladiateurs et
de fourmis !

Ils font et peaufinent les textes !
Ils tirent la sonnette d'alarme,
mettent en garde, corrigent,
éduquent, forment,

se forment, se remettent en
cause et se mettent à niveau
pour contrer les plus futés des
snippers !

Chapeau, régulateurs de mon
Afrique !

Glorieuses Instances unies dans
le Réseau Mère !

Toujours du nerf !

Encore du nerf !

Du fer et du velours !

Le monde vous Regarde !

ANATOLE TOLOHIN

LA PRÉSIDENTE DE LA HACA MAROC APPELLE À CONTRECARRER LA POLARISATION DES OPINIONS PUBLIQUES SUR DES QUESTIONS D'INTÉRÊT GÉOSTRATÉGIQUE COMMUN AU PREMIER FORUM HISPANO-ARABE DES MÉDIAS RÉUNIS À MADRID LES 17 ET 18 MAI 2022

« Pour l'amélioration de la représentation médiatique de l'Autre dans un contexte international, le défi premier est d'éviter que les médias agissent comme un facteur de polarisation des opinions publiques, notamment sur des questions d'intérêt géostratégique commun », a déclaré Mme Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA du Maroc), lors de sa participation au Forum hispano-arabe des médias, organisé les 17 et 18 mai 2022 à Madrid par le groupe audiovisuel public espagnol RTVE.



Les participants du Forum en compagnie du Roi d'Espagne, Felipe VI.

Lors des travaux de ce forum inauguré par M. Ahmed Abo El Gheit, Secrétaire Général de la Ligue des États arabes, M. José Manuel Pérez Tornero, Président de la RTVE, et Mme. Irene Lozano, directrice de la Maison Arabe, la présidente de la HACA a également rappelé que « les vrais enjeux de la promotion de la qualité et de la diversité de la représentation médiatique des pays, des peuples et des sociétés dépassent le simple enjeu de renforcement du soft power et de l'influence de l'une ou l'autre des parties auprès de l'opinion publique ou des milieux d'affaires ». Le défi réel a-t-elle estimé, est de réussir à construire la confiance, à promouvoir la connaissance mutuelle et à renforcer la prise de conscience de l'intérêt général partagé pour assurer l'adhésion des opinions publiques et des différents acteurs. « Cette adhésion tributaire de l'action des médias est nécessaire

pour garantir l'engagement et le soutien des citoyens aux efforts et dynamiques de construction d'espaces communs, de prospérité partagée, d'action concertée, de mobilisation continue et d'évaluation participative ». Le lien entre la confiance, la connaissance et l'engagement efficient peut être illustré, a affirmé la présidente de la HACA, à travers plusieurs exemples de défis communs à partager dont notamment la lutte contre le terrorisme, la gestion de la migration et la réponse au changement climatique et la garantie de la durabilité des ressources naturelles, etc. En conclusion, Mme Akharbach a rappelé les besoins renouvelés en matière de promotion de la connaissance mutuelle à travers l'initiation d'une nouvelle dynamique d'échanges entre les médias et d'un dialogue véritablement inclusif. Plus ce que jamais, a-t-elle déclaré, il est urgent de faire face ensemble et d'une manière solidaire à ce problème de représentation de l'Autre « surtout

quand cet Autre est le voisin d'en face, celui avec qui vous partagez la mémoire, l'espace géo-stratégique et la conscience d'une interdépendance des devenir ».

Lors de ce forum appelé à devenir un rendez-vous annuel, les participants venus de plusieurs pays arabes et représentant les médias audiovisuels, les instances de régulation et les milieux académiques ont rencontré la vice-présidente du Gouvernement espagnol et ministre des affaires économiques et de la transformation digitale, Mme Nadia Calviño Santamaría.

Les chefs de délégation ont également été reçus en audience le mercredi 18 mai 2022 au Palais Royal de la Zarzuela par le souverain espagnol le Roi Felipe VI.

HACA / MAROC

LA PRESIDENTE DE LA HACA MAROC EN BULGARIE POUR DEBATTRE DU TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES QUESTIONS DU TERRORISME, DU SÉPARATISME, DE LA MIGRATION ET DES CONFLITS.

« Les postures des grands médias mainstream internationaux fondées sur les doubles standards en matière de traitement de questions telles que le terrorisme, le séparatisme, la migration ou certains guerres et conflits contribuent à antagoniser les opinions publiques et à renforcer l'incompréhension et la méfiance entre les sociétés », a déclaré Mme Latifa Akharbach, Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, le 24 juin dernier à Sofia, capitale de la Bulgarie.



La Présidente de la HACA- Maroc, Madame Latifa AKHARBACH, au milieu à la conférence de Sofia

Participant au débat organisé dans la capitale bulgare dans la cadre des travaux de la 29ème Conférence annuelle de la Conférence Permanente de l'Audiovisuel Méditerranéen (COPEAM) sur le thème « Médias et instabilités globales : quelle contribution à la paix ? », Madame Akharbach a estimé que « cela ne contribue en rien, ni à la paix ni à la culture de la paix, d'avoir un système médiatique global dominé par des médias mainstream internationaux s'autoproclamant voix de la conscience universelle et se posant en vecteur exclusif des valeurs morales en imposant leur wording, leur hiérarchie de l'information et leur qualification des événements. Cet hégémonisme médiatique, ajouté à l'incapacité des médias de beaucoup de pays dans les différentes régions du monde à faire entendre leurs perspectives propres, affaiblit le rôle des médias en matière de réduction des incompréhensions et de contribution à la construction de la paix ».

La présidente de l'instance de régulation marocaine a, à cet égard, illustré son propos de plusieurs exemples relatifs, notamment à la différence de traitement de la question des réfugiés ukrainiens et de celle des réfugiés africains et afghans, ou encore de la narration médiatique des conflits et des guerres en Irak, en Lybie et en Ukraine. Elle a en conclusion appelé à un dialogue inclusif et égalitaire au sein de la communauté médiatique internationale pour renforcer

l'éthique et les bonnes pratiques professionnelles en temps de crise, et éviter que les médias soient une partie du problème en se laissant instrumentaliser comme armes de guerres hybrides.

Accueillie par la Télévision Nationale Bulgare, cette conférence de la COPEAM a réuni de nombreux représentants de radios et télévisions de plusieurs pays ainsi que des experts et des académiques. Au cours de sa visite de travail à Sofia, la délégation de la HACA qui comprenait également Mme Badia Erradi et M. Mohammed El Maazouz, membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, a tenu aussi une réunion avec Mme Sonya Momchilova, Présidente du Conseil des Médias Electroniques (CEM), l'autorité indépendante en charge de la régulation des médias audiovisuels en Bulgarie.

Cette rencontre, la première du genre au niveau bilatéral entre les deux instances, a fourni l'occasion d'échanger autour des potentialités de coopération entre la HACA et le CEM, les deux institutions étant par ailleurs membres du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM).

**La Direction de la Coopération
Internationale**

DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF SOUVERAIN

LA HAMA ATTIRE L'ATTENTION DES MEDIAS POUR UNE COUVERTURE PROFESSIONNELLE

En prélude aux assises du dialogue national inclusif souverain, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA), a initié une série de communications en faveur des médias. Le 09 août dernier, le Président de la HAMA, Abderamane Barka Abdoulaye DONINGAR, a tenu un point de presse relatif au rôle que doivent jouer les médias tchadiens pour porter à l'attention du public les débats et les conclusions du Dialogue National Inclusif et Souverain, dont la réussite dépendra de la responsabilité et du professionnalisme de chaque médium.

Selon M. Abderamane Barka, les médias ont l'obligation de transmettre fidèlement au peuple tchadien les informations pour son engagement à l'édification d'un Tchad nouveau, de paix, de solidarité et de concorde nationale. Mais, force est de constater que le paysage médiatique tchadien, constitué théoriquement de 54 journaux, 33 organes de presse en ligne, 72 radios et 6 télévisions, est truffé d'organes évoluant à contre-courant des textes qui régissent la profession. Ce qui semble ne pas donner toutes les garanties nécessaires pour une meilleure couverture de l'événement. En effet, beaucoup d'acteurs du secteur tchadien des médias, notamment privés, exercent en marge de la loi et du Code d'éthique et de déontologie de la profession. Plus nombreux sont les journaux, organes de presse en ligne, radios et télévisions qui fonctionnent sans documents administratifs appropriés, et d'autres qui en ont mais ne sont pas à jour. Quelques-uns utilisent des subterfuges pour tromper la vigilance de l'autorité de régulation. N'ayant pas les directeurs et rédacteurs en Chef qu'exige la loi, certains promoteurs de médias usurpent ces titres et s'érigent en professionnels. Ils font porter souvent ces titres à des diplômés en journalisme qui ne travaillent même pas dans leurs médias.

Par ailleurs, la plupart des organes de presse en ligne, après avoir obtenu leur déclaration de parution, publient leurs informations dans des pages Facebook, au lieu de les diffuser à travers des sites web dédiés à cet effet. Bien d'autres exploitent le même réseau social en tant qu'organes de presse en ligne, sans déclaration de parution.

Quelques journaux effectuent leur publication à partir d'autres villes que celles où ils ont obtenu leurs récépissés.

La majorité des organes de presse en ligne ne renouvelle pas ses contenus rédactionnels. D'autres, par contre, diffusent, en parallèle, des vidéos par le canal d'internet, avec des contenus complètement distincts, sans autorisation pour cette nouvelle forme de télévision numérique.

La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel a découvert récemment un organe de presse en ligne travaillant avec l'indicatif téléphonique national, sans avoir été déclaré ni avoir une présence réelle au Tchad, et s'attaquant spécialement à des personnes physiques et morales dans le pays. A propos, le Président de l'instance de régulation, Abderamane Barka, attire l'attention des imprimeurs sur le fait que l'inexistence d'Ours et les fausses déclarations des nombres d'exemplaires par les journaux qu'ils impriment sont constitutives d'infractions prévues et punies par la loi portant régime de presse et media électronique au Tchad. La Radiodiffusion Nationale Tchadienne (RNT), un média de l'Office National des Médias Audiovisuels (ONAMA), devant faire vivre ce grand événement au public le plus reculé du territoire national, connaît de



De la gauche à la droite, M. Laoro GONDJE, Rapporteur Général de la HAMA (en gris), et M. Abderamane Barka DOMINGAR, Président de la HAMA (en blanc)

sérieuses difficultés. Le 10 Août 2022, au siège de l'institution de régulation des médias, le président Barka a reçu les présidents des organisations professionnelles des médias, les responsables de l'ONAMA et de l'Agence Tchadienne de Presse, ATPE. Il était question d'échanger autour de la couverture professionnelle du dialogue national inclusif souverain. Pour le président de la HAMA, le dialogue national inclusif et souverain est un événement qui déterminera l'avenir du pays. C'est pourquoi les présidents des organisations professionnelles des médias, doivent susciter voire faire de l'autorégulation pour recadrer les médias. Les présidents des organisations professionnelles des médias ont pris acte de l'interpellation du président de la HAMA. Toutefois, ils ont exprimé quelques préoccupations relatives à la sécurité des journalistes pendant le déroulement du dialogue et d'un appui conséquent aux médias à cet effet. Abderamane Barka Abdoulaye Doningar quant à lui, a rassuré l'assistance de sa disponibilité à faire des plaidoyers auprès des institutions concernées pour permettre aux journalistes de travailler en toute quiétude.

HCC / CENTRAFRIQUE

VERS DES ELECTIONS LOCALES AVEC L'ADHESION ET L'IMPLICATION DES FEMMES

En République Centrafricaine, les Institutions en charge de la gestion du processus électoral évaluent les dernières élections de 2020 et 2021. Sur initiative du Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération, ces institutions parmi lesquelles figurent le Haut Conseil de la Communication, toutes bénéficiaires du Programme d'Appui à la Consolidation de la Démocratie de L'Union Européenne, se sont réunies avec les partenaires techniques, le vendredi 12 août 2022, dans la salle de conférence de l'Alliance française de Bangui.



Mr José Richard Pouambi Président du HCC Centrafrique

L'état des lieux des dernières échéances électorales, la planification des activités à mettre en œuvre pour les prochaines élections locales et la clôture administrative et financière du Programme UE/PCD prévues pour les mois de janvier et février 2023, ont été au centre de cette rencontre des membres du comité de pilotage.

Les principaux bénéficiaires du projet UE-PCD qui s'inscrit dans le cadre du PIN 11ième FED, sont la Cour constitutionnelle, l'Assemblée nationale, le Forum des Femmes parlementaires de Centrafrique, l'Autorité nationale des élections, le Cadre de concertation et le Haut Conseil de la Communication. Tous ces acteurs, qui ne sont autres que des Institutions d'appui à la démocratie, œuvrent pour la bonne conduite du processus électoral, dans le seul but de garantir l'efficacité, la transparence, la crédibilité et la sécurité des échéances électorales. Sur financement de l'Union Européenne, le Programme est mis en œuvre depuis le 12 septembre 2019 par Enabel (l'Agence belge de développement), qui fournit

une assistance technique spécifique afin d'aboutir à la tenue des élections nationales et locales crédibles, tout en favorisant la mobilisation, l'adhésion, l'implication et la pleine participation des femmes.

Concernant les acquis dudit projet, à l'instar des autres bénéficiaires, le Haut Conseil de la Communication a pu renforcer ses capacités dans le cadre de ses attributions stipulées dans la loi organique de l'Institution (Loi n° 17.006 du 15 février 2017). Pour les dernières échéances électorales, l'équité de la campagne électorale s'est améliorée grâce à des actions de soutien aux médias et à l'organe régulateur sur les aspects électoraux et la mise en place d'une unité de monitoring indépendante. Il convient de noter, entre autres, l'appui en matériel et équipements qui ont permis d'asseoir l'équité entre les candidats pendant la campagne électorale, avec des îlots de monitoring installés dans huit (08) grandes régions du pays. Cet appui a permis au HCC de tout mettre en œuvre pour réglementer davantage l'organisation de l'élection présidentielle, avec un tirage au sort réalisé en séance publique et l'accès de tous les candidats, assorti d'un temps d'antenne équitable sur les médias publics. Enfin, le HCC a été fonctionnel durant toute la période électorale ainsi que les 8 îlotiers dont la prise en charge était assurée par le Projet.

Pour ce qui est de la planification opérationnelle de 2022, le comité de pilotage a mis un accent particulier sur l'organisation et la tenue des élections municipales et régionales, prévues pour le premier trimestre de l'année 2023, selon le chronogramme provisoire de l'Autorité Nationale des Elections. A cet effet, les différents bénéficiaires du projet auront à mener des activités de sensibilisation tout en favorisant l'adhésion et l'implication des femmes, dans l'optique de préparer la population à mettre la question du genre au centre du prochain processus électoral. Durant cette période d'août à décembre 2022, le Haut Conseil de la Communication procédera à des activités de sensibilisation des médias communautaires afin de les pousser à intégrer dans leur grille de programme la dimension « genre » et les thématiques liées aux droits des femmes. Tout sera mis en œuvre pour le monitoring constant des contenus des médias dans le cadre de la lutte contre la désinformation et le traitement par les médias des thèmes liés au genre.

Il convient de préciser que la durée du projet UE-PCD est de 42 mois, dont 36 mois de mise en œuvre et 6 mois de clôture. La phase de mise en œuvre avait commencé le 12 septembre 2019 et prendra fin le 12 septembre 2022. Par ailleurs, les activités restantes pour atteindre ou consolider les résultats escomptés seront engagées avant cette date du 12 septembre 2022. Ces activités pourront ensuite courir jusqu'à la fin de l'année 2022. Une réunion du Comité de Pilotage appelée réunion de « pré-clôture », sera organisée en décembre 2022.

M. NGATTE Joseph Roméo

Directeur Relations Internationales, Coopération, Documentation et Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

CSC / NIGER

RENCONTRE DES EXPERTS JURISTES DES INSTANCES DE RÉGULATION DES MÉDIAS

POUR UNE HARMONISATION DES REDEVANCES DES MODES DE DIFFUSION.

Du 30 au 31 Août 2022, le Conseil Supérieur de la Communication du Niger a organisé à Niamey une rencontre des experts juristes des régulateurs des médias des pays de la plateforme de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Guinée. Une rencontre qui a vu la participation des Présidents des instances de régulation du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal, en plus de leurs experts juristes.



La tribune officielle à l'ouverture des travaux.

Cette rencontre, la première du genre pour la plateforme des régulateurs des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée, vise à harmoniser les législations en matière de redevance des fréquences radioélectriques mais aussi des autres modes de diffusions, au sein de la plateforme des régulateurs de l'UEMOA et de la Guinée. Il s'est agi notamment, de faire des propositions sur une réglementation commune en matière de redevance radioélectrique au sein de la plateforme de l'UEMOA et de la Guinée, de proposer des tarifs des redevances selon les types de fréquence/licence attribuée (Radio et télévision locale nationale, internationale, bouquet MMD, etc.), sur le mode de recouvrement et d'usage des ressources recouvrées conformément aux législations nationales ou celles de

certains pays membres de l'UEMOA en s'inspirant des bonnes pratiques et enfin, élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre et le suivi des conclusions des assises de Niamey.

Ces assises de la Plateforme **s'inscrivent dans la droite ligne de la feuille de route issue du colloque international, célébrant les 30 ans d'existence du CSC-Niger, tenu en décembre 2021 dans la capitale nigérienne, indiquera le Président du CSC du Niger Dr SANI Kabir, dans son mot de bienvenue, lors de la cérémonie d'ouverture des travaux. Tout en contextualisant la tenue de la rencontre, Dr Kabir l'a présentée comme une occasion attendue pour accorder les violons sur ce pan de la régulation des médias.**

«Au cours du colloque international

de Niamey ayant porté sur le thème: «Régulation des médias à l'ère du numérique : presse en ligne, réseaux sociaux et diffusion par satellite», où nous avons partagé nos riches expériences, nous avons relevé, dans la régulation des médias, nos points de convergences mais aussi nos disparités et nos limites dans un environnement médiatique international et sous régional en perpétuelles mutations. Nous avons ainsi défini ensemble une feuille de route afin de poursuivre les réflexions surtout au niveau des Instances de régulation de la plateforme des régulateurs des médias de l'UEMOA et de la Guinée. La présente rencontre s'inscrit dans ce cadre», expliquera M. Babakar DIAGNE, Président de la plateforme et Président du CNRA du Sénégal, lors de la cérémonie d'ouverture



Photo de famille des participants aux travaux des juristes experts de la PRA-UEMOA-GUINEE

des travaux.

Au sein de la plateforme, du reste, cette initiative demeure une activité régalienne. En effet, la directive n° **02/2006/CM/UEMOA** relative à l’harmonisation des régimes applicables aux opérateurs des réseaux et fournisseurs des services, dispose à son article 9 que : «Sans préjudice du coût de l’autorisation et des contributions financières notamment celles relatives à la fourniture du service universel conformément à l’annexe, les Etats membres veillent à ce que les taxes et redevances imposées aux opérateurs et fournisseurs des services au titre des procédures d’autorisation aient pour objet de couvrir les frais administratifs afférents à l’autorisation, à la gestion et au contrôle des ressources rares ainsi qu’aux frais de régulation du secteur des télécommunications.

Les Etats membres peuvent imposer des redevances afin de tenir compte de la nécessité d’assurer une utilisation optimale de la ressource attribuée. Ces redevances sont non discriminatoires et tiennent compte notamment de la nécessité de promouvoir le développement de services innovateurs et de la concurrence».

Après la cérémonie d’ouverture, la rencontre s’est poursuivie avec une conférence inaugurale animée par le Dr Sani Kabir. Son intervention s’est voulue une entrée en matière plantant le décor de l’activité, mais aussi, évoquant la nécessité de cheminer ensemble dans la sous-région, sur cette question de redevances. Les délégations participantes ont présenté chacune leur expérience pays, à travers les avancées, les insuffisances et les perspectives. La finalité de ces présentations est de retenir les bonnes pratiques dont il faille faire tâche d’huile.

Les travaux se sont poursuivis avec la mise en place d’un comité d’experts juristes. Celui-ci s’est vu assigné la mission de poursuivre les réflexions, de manière restreinte, sur la question et la mise en forme des esquisses de Directives en vue de la concrétisation de ce chantier cher aux régulateurs.

Au sortir des deux jours de travaux, les participants ont mené de profondes réflexions en vue d’harmoniser les législations en matière de redevance des fréquences radioélectriques et des autres modes de diffusion, au sein de la plateforme des régulateurs de l’UEMOA

et de la Guinée. A l’épreuve des faits (la rencontre n’ayant pas mandat de la part de l’UEMOA), en lieu et place d’avant-projet de directives, la rencontre de Niamey a abouti à des recommandations fortes et une nouvelle feuille de route. Un comité de suivi a également été mis en place et une déclaration dite «de Niamey» adoptée.

Lors de la cérémonie clôturant les travaux, le Président de la plateforme, Babakar DIAGNE, Président du CNRA du Sénégal, et Dr Sani Kabir, Président du CSC-Niger, se sont réjouis de la tenue de cette rencontre tout en se félicitant du travail abattu par les experts pays. Ils ont par ailleurs pris l’engagement de poursuivre le plaidoyer auprès de qui de droit pour la matérialisation de ce projet.

Ils ont également salué la Coopération du Royaume de Danemark, qui, à travers l’ONG Internationale OXFAM, a rendu possible la tenue de la rencontre.

HAMA/TCHAD

ABDERAMANE BARKA ABDOULAYE DONINGAR FORMATEUR DE PRESSE PAR VOCATION, HOMME DE MEDIA PAR CONVICTION

LA TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DES MEDIAS ET DE L'AUDIOVISUEL

A l'orée de ses 50 ans, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar aura déjà passé une trentaine d'années d'exercice dans le secteur des médias et de la communication. Ce passionné des métiers des médias, dès le jeune âge, est passé de cameraman free-lance (1992), étant encore sur les bancs de l'école, puis collaborateurs du journal Le Progrès (1993), à Président de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel (HAMA), actuellement.



En novembre 1996, où Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar devrait, après son baccalauréat, entamer sa formation en journalisme,

c'est l'Institut de Formation aux Techniques de l'Information et de la Communication (IFTIC) qui l'a accueilli, à Niamey, au Niger. Brillamment, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar en sort

nanti d'un diplôme supérieur de journalisme, en 1999.

D'août 1999 à septembre 2000, il revient exercer au quotidien Le Progrès comme journaliste



reporter, puis rédacteur en Chef, de septembre 2000 à décembre 2001, pour finalement porter le journal vers son apogée en qualité de directeur de Publication, du 31 décembre 2001 au 31 décembre 2022.

Formateur de presse par vocation, Abdéramane Barka a aussi une longue expérience dans les organisations professionnelles. De 2004 à 2009, il a été rapporteur général de l'organe d'autorégulation, l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique des Médias au Tchad (ODEMET), puis président, de 2009 à 2013.

En octobre 2019, à l'issue d'une Assemblée Générale,

Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar a été élu président du Conseil d'Administration de la Maison des Médias du Tchad (MMT), pour un mandat de trois ans.

D'une présidence à une autre, l'homme de 49 ans est élu président de la Commission Nationale de la Carte d'Identité du Journaliste Professionnel (CNCIJP), depuis juin 2020, au titre de l'Union des Journalistes Tchadiens (UJT) pour un mandat de trois (03) ans.

Pétri d'expériences dans le domaine journalistique, le patron de presse et formateur Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar a lancé son

hebdomadaire dénommé **Déclic**, en février 2022, avant d'être appelé par le Chef de l'Etat à la tête de la Haute Autorité des Media et de l'Audiovisuel, en pleine transition dédiée à la refondation de la Nation tchadienne.

Nommé par décret présidentiel n°1225, du 16 mai 2022, Abdéramane Barka Abdoulaye Doningar a engagé aussitôt la HAMA dans l'assainissement et l'exercice professionnel du journalisme au Tchad. Abdéramane Barka est marié et père de 6 enfants.

Nâissem Isabelle
Point focal RIARC-HAMA